DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Thionville



MARC LUCCHINI
MAIRE

République Française

MAIRIE D'ILLANGE

ARRÊTÉ
N° 2026-069 du 27 octobre 2026
Portant sur l'occupation du domaine public
Allée des Coteaux

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3,
VU le Code de la route,
VU le Code de la voirie routière,
VU la demande de la société GREMLING TP à THIONVILLE, qui souhaite un arrêté de circulation pour le renouvellement de la canalisation AEP Allée des Coteaux à ILLANGE
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

ARRÊTE :

Article 1 : La société GREMLING TP procédera au renouvellement de la canalisation AEP Allée des Coteaux à ILLANGE.

Article 2 : Le stationnement sera interdit et la chaussée rétrécie au droit de la zone des travaux avec mise en place d'un alternat par feux tricolores du 2 novembre au 11 décembre 2026 de 8h à 17h.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Commandante des brigades de Gendarmerie Guénange-Metzervisse
- La société GREMLING TP
- MM. les Chefs de Centre Incendie et Secours d'Illange-Guénange et Yutz

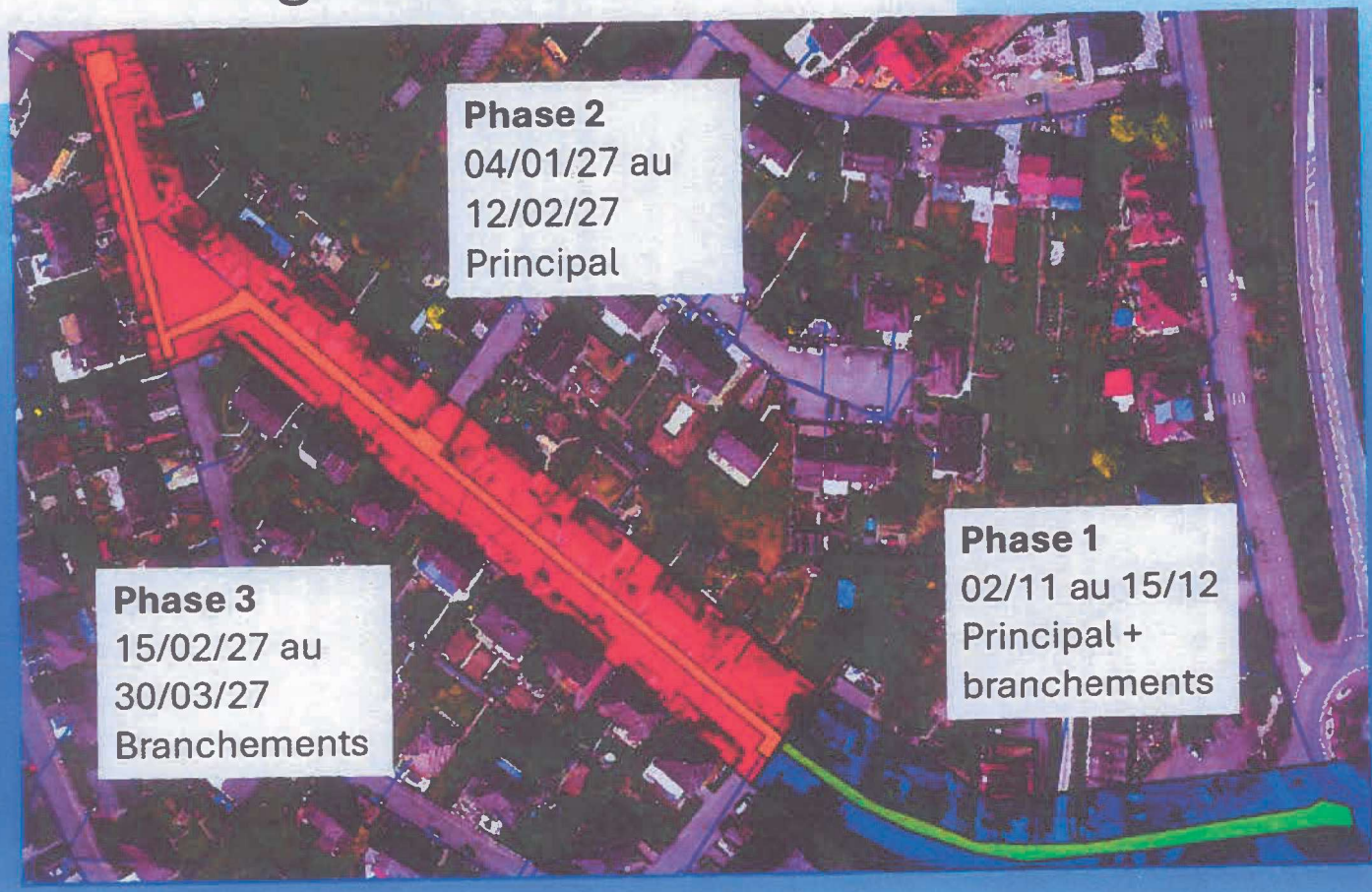
Le présent arrêté n° 2026-069
a été publié le 27 octobre 2026

Illange, le 27 octobre 2026
Le Maire,

MAIRIE D'ILLANGE * MOSELLE *

Mairie d'Illange : 2, rue de la Moselle • 57970 Illange • ☎ 03 82 56 24 57 • Fax 03 82 51 03 16
email : mairie.illange@wanadoo.fr

Phasage des travaux



Durant la phase des travaux, il y aura des coupures d'eau ponctuelles de maximum 4h.

Sur réseau principal : Des flyers seront distribués la veille au plus tard

Sur branchements : Les employés de l'entreprise prendront contact directement avec chacun